

STSWeb – Rentrée 2015

N° de version: V10.0.0

Gestion des Indemnités de Sujétion

Dernière modification : 16/09/2015

CONTENU

1	GES1	TION DES INDEMNITES DE SUJETION	. 2
:	1.1	COMMUNICATION POUR TOUS LES ACTEURS	. 2
	1 2	POUR LES GESTIONNAIRES ACADEMIQUES	2



STSWeb – Rentrée 2015

N° de version : V10.0.0

Gestion des Indemnités de Sujétion

Dernière modification : 16/09/2015

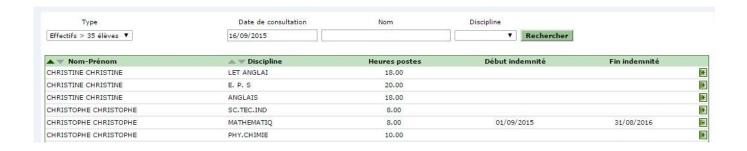
1 GESTION DES INDEMNITES DE SUJETION

1.1 COMMUNICATION POUR TOUS LES ACTEURS

Contrairement aux IMP pour lesquelles il est nécessaire d'effectuer un contrôle par rapport aux enveloppes, la gestion des 3 nouvelles indemnités de sujétion se fait en dehors des campagnes de répartition de service.

Pour la saisie des indemnités en établissement, le principe de fonctionnement est similaire aux indemnités de CPGE et Chefs de travaux (déjà saisies via STSWeb par les chefs d'établissements concernés) :

- Affichage d'une liste de personnes éligibles selon le type d'indemnité sélectionné,
- Le chef d'établissement octroie l'indemnité à la personne en un simple clic (bouton ♠), les dates d'attribution sont alors calculées automatiquement et affichées à l'écran (cf copie d'écran ci-dessous),
- Dès le lendemain, le batch paye prend en compte l'indemnité et la mise en paiement est effectuée si tous les contrôles paye sont corrects.



- Le bouton 🖹 à droite permet d'octroyer l'IS.
- Le bouton permet de retirer l'IS.

1.2 POUR LES GESTIONNAIRES ACADEMIQUES

En cas de problème à la saisie côté établissement (par exemple une personne n'est pas affichée dans la liste des personnels éligibles), et même si <u>cela doit rester exceptionnel</u>, il est possible d'utiliser la transaction FINA en académie pour saisir l'indemnité afin qu'elle soit mise en paiement dans les délais impartis.

Si l'indemnité est saisie par le gestionnaire dans FINA, il sera nécessaire de produire une pièce justificative individuelle (par exemple une attestation signée du chef d'établissement), la transaction ne bénéficiant alors plus de l'accord de dématérialisation avec les services de la DGFIP.